

Par contre, une dépression du commerce et d'autres facteurs font diminuer l'immigration entre 1897 et 1900 et déterminent une forte contre-migration aux États-Unis dont font partie, pour la première fois, plusieurs émigrants d'origine française. Les immigrants arrivés au pays entre 1891 et 1900 ne sont qu'au nombre de 257,000.

La colonisation des prairies productrices de blé au début du vingtième siècle amène la période d'immigration la plus remarquable de l'histoire du Canada. Il en résulte une augmentation de 1,847,651 de la population entre 1901 et 1911, accroissement qui se poursuit de façon soutenue pour atteindre en 1913 le sommet jamais dépassé de 400,870 arrivées en une seule année. Après la déclaration de la guerre en 1914, l'immigration fléchit. Entre 1913 et 1947, c'est 1928 qui enregistre le plus haut chiffre, soit 166,783 immigrants. Durant la dépression de 1930 à 1939, le nombre d'immigrants n'atteint pas 20,000 par année. La guerre de 1939-1945 arrête presque complètement l'immigration; de 1940 à 1944, moins de 50,000 immigrants arrivent au pays. Les épouses et les enfants des soldats canadiens forment le gros de l'immigration en 1945 et 1946, les autres immigrants n'étant qu'au nombre de 11,545.

Politique d'immigration d'après-guerre.—L'immigration au Canada, fondée principalement sur la loi de l'immigration de 1910 révisée en 1927, a été interdite, sauf dans le cas de quelques catégories d'immigrants, par l'arrêté en conseil 695 du 31 mars 1931. Depuis 1937, cependant, une série d'ordonnances qui ont élargi les catégories admissibles au Canada ont été adoptées. Les termes des règlements ont été étendus davantage à la fin de la seconde guerre mondiale en vue de faciliter l'immigration.

La ligne de conduite du gouvernement est de favoriser l'accroissement de la population du Canada en encourageant de façon systématique l'immigration. A l'heure actuelle (mai 1948), un citoyen canadien ou un résidant du Canada peut amener au pays des parents qui appartiennent aux catégories suivantes:—

- (1) Son époux ou son épouse.
- (2) Son père ou sa mère.
- (3) Son fils, sa fille, son frère ou sa sœur, ainsi que leur époux ou épouse et leurs enfants non mariés s'ils en ont.
- (4) Un neveu ou une nièce orphelins, de moins de 21 ans.

Outre les parents mentionnés ci-dessus, les agriculteurs ayant l'intention de se livrer à la culture, les mineurs et les bûcherons ayant un emploi assuré dans l'industrie minière ou forestière, les fiancés et fiancées de résidents canadiens font également partie des catégories admissibles.

Afin d'assurer aux immigrants les services requis, des bureaux d'émigration fonctionnent maintenant à Londres, Glasgow, Paris, Bruxelles, Rome, La Haye et Hong-Kong. En outre, des facilités spéciales d'immigration sont offertes aux missions canadiennes de Prague, d'Athènes, de Berne, de Varsovie, de Stockholm, d'Oslo, de Copenhague, de Moscou, de Lisbonne, de Mexico, de Buenos-Aires, de Rio-de-Janeiro et de Santiago ainsi qu'au bureau du haut commissaire dans les divers dominions.

Les moyens de transporter les immigrants ont été rares durant toute l'année 1947. Jusqu'au début de décembre, le service canadien ne comptait que deux